



PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale de  
l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France  
Unité territoriale de Seine-et-Marne

Paris, le 13 JUIL. 2012

Référence : E/12- 1170

**OBJET :** Installations classées pour la protection de l'environnement  
**Société SN RECUP NORD à Lagny-sur-Marne (77400)**  
Dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour la régularisation d'une  
activité de récupération et de recyclage de métaux ferreux et non ferreux

**SITE CONCERNE :** Société SN RECUP NORD  
37 rue Ampère  
77400 LAGNY-SUR-MARNE

**SIEGE SOCIAL :** Société SN RECUP NORD  
37 rue Ampère  
77400 LAGNY-SUR-MARNE

**REF. :** Demande d'autorisation d'exploiter déposée le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et  
complétée les 10 avril, 23 mai, 25 mai et 5 juillet 2012

**AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

**1. Présentation du demandeur, de son projet et du contexte de la demande**

**1.1 Présentation**

La société SN RECUP NORD sollicite la régularisation de son site soumis à autorisation au vu de ses activités de récupération, de tri, de transit et de regroupement de métaux ferreux et non ferreux valorisables. Le site, en activité depuis le 29 avril 2010, est situé sur la commune de Lagny-sur-Marne.

La société emploie actuellement 8 personnes : 3 personnes dans les bureaux et 5 personnes sur le site d'exploitation. Les horaires de fonctionnement du site sont :

- de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, du lundi au jeudi ;
- de 8h à 12h et de 13h30 à 16h00, le vendredi.

La superficie du terrain est de 2 595 m<sup>2</sup>. Sur ce terrain est bâti un entrepôt d'une surface au sol de 1 000 m<sup>2</sup>, d'une cour bétonnée de 1 200 m<sup>2</sup> et de 295 m<sup>2</sup> d'espaces verts.

La société réalise des achats et ventes en gros et au détail de tous métaux ferreux ou non ferreux. Son chiffre d'affaire en 2010 est de 3,22 M€ (résultat net : 159 000 €).

Les matériaux sont déposés soit par des particuliers (dépôt de vieux robinets, culasses, jantes, radiateurs de voitures...), soit par des professionnels (plombiers, électriciens, entreprises diverses). La société SN RECUP NORD effectue également des enlèvements avec son matériel de transport directement sur site et principalement dans un rayon de 50 km autour de la commune de Lagny-sur-Marne. Les métaux divers récupérés proviennent de chantiers, d'ateliers d'impression (inox des plaques offset), d'usines de découpage emboutissage (chutes neuves de fabrication et défaut de qualité). Le site ne récupère pas les véhicules hors d'usage, les pneus, les transformateurs, les ordures ménagères ou les bouteilles de gaz.

A leur arrivée, les matériaux sont pesés puis triés en fonction de leurs caractéristiques (laiton, cuivre, aluminium, zinc...) et stockés dans des bennes et casiers spécifiques (15 bennes sur le site). Les activités de tri sont réalisées à l'intérieur de l'entrepôt. Seul le dépôt des métaux ferreux est à l'extérieur (dans la cour), ainsi que les bennes et les camions d'exploitation. Le site est également équipé de trois machines permettant le travail mécanique des métaux : une dénudeuse, une cisaille et une presse pour le traitement des métaux.

Les matériaux triés font ensuite l'objet d'enlèvements réguliers à destination de centres de valorisation agréés (fonderies, grossistes métaux). Le taux de recyclage de ces matériaux est supérieur à 95%.

En 2010, le tonnage recyclé était de 5 245 tonnes dont 3 000 tonnes de ferraille et 120 tonnes de batteries.

Le stockage maximum sur le site, tous métaux confondus, est de 250 tonnes, ce qui correspond à deux semaines d'activité. La quantité maximale de batteries stockée sur le site est de 10 tonnes.

## **1.2 Description de l'environnement du site et implantation**

Le site se trouve dans le secteur Nord-Ouest de la commune de Lagny-sur-Marne, sur la parcelle cadastrée AC N°137.

Le site est soumis au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville, qui le classe en zone UX, dédiée à l'accueil des activités industrielles, artisanales ou commerciales (secteur UXa, qui reprend les limites de la zone industrielle communale de Lagny). Dans cette zone, les installations classées sont admises dans la mesure où elles sont autorisées par l'article R. 422-2 et suivants du code de l'urbanisme.

D'après le dossier, la parcelle occupée par la société SN RECUP NORD n'est concernée par aucune servitude particulière, à l'exception du règlement d'assainissement de la zone UXa qui prévoit les raccordements au réseau d'eaux pluviales et au réseau d'eaux usées communales.

L'activité est donc compatible avec les documents d'urbanisme et donc à l'usage des sols qui doit être fait au sens du PLU.

L'entrée du site se situe au 37-39 rue Ampère. L'accès à la zone est possible via la Francilienne (A104) et la route départementale D934. La zone d'activités est constituée d'un réseau régulier composé de larges voiries découpant le quartier en grands îlots. Ce dernier est relié aux secteurs d'habitat adjacents, par des voiries de gabarit réduit, privilégiant les accès par la RD418.

Le terrain est bordé au nord par la rue Ampère et à l'est par la rue Claude Chappe. L'environnement immédiat est occupé par les entreprises :

- rue Ampère, la société IPBI (Imprimerie, travaux graphiques), la société de transport HONHON (transports routiers de frêts interurbains), les établissements SUQUART (commerce de gros de bois et de matériaux de construction) et les établissements REITHLER (travaux de menuiserie métallique et serrurerie) ;
- rue Claude Chappe, la société EUROMASTER France (commerce de gros d'équipements automobiles), les sociétés SOGERIC et FIDEST (commerce de gros de fournitures et équipements industriels divers), et la société SCI (imprimerie, travaux graphiques).

Les habitations les plus proches sont à situées à 500 m à l'est de l'installation. Les équipements collectifs les plus proches sont :

- l'école maternelle et primaire Leclerc, située à 1 km ;
- l'école maternelle privée Saint Laurent, située à 1 km ;

- l'école maternelle et primaire privée Saint-Joseph, située à 1 km ;
- le centre hospitalier de Lagny-sur-Marne, situé à 800 m ;
- la polyclinique de Lagny, située à 900 m.

Un plan de situation est joint en annexe 1.

### 1.3 Nature et volume des activités

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation prévue à l'article L. 512-1 du code de l'environnement au titre des rubriques listées dans le tableau présenté en annexe 2.

## 2. Étude d'impact

### 2.1 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

#### 2.1.1 Hydrologie

L'élément hydrologique principal à proximité du site est la Marne qui se situe à environ 500 mètres au nord du site et qui borde la commune au nord, sur 3,7 km selon une orientation Est-Ouest. Le régime des eaux de la Marne est caractérisé par une période de hautes eaux (décembre à avril) suivie d'une période de basses eaux (mai à novembre).

Les eaux de la Marne sont considérées comme étant de mauvaise qualité (classe 2) par rapport aux paramètres principaux (azotes, phosphates et matières organiques). Cette pollution provient essentiellement d'une forte teneur en matières en suspension, notamment lors d'épisodes pluvieux. Le second facteur de pollution réside dans la forte concentration en azote. Elle est également déclassée par sa teneur en HAP. Cette masse d'eau a pour objectif le retour à un bon état écologique et chimique d'ici 2015.

Le site n'est pas située en zone inondable. D'après le Plan de Prévention des Risques Prévisibles d'Inondation (PPRI) de la Vallée de la Marne, approuvé le 27 novembre 2009, le site de la société se trouve à la limite de la zone caractérisée par des aléas faibles à moyens d'inondation par débordement de la Marne.

La zone concernée par le risque d'inondation se situe en limite de propriété, en bordure du trottoir de la rue Delattre de Tassigny. Les équipements vulnérables, notamment les équipements électriques et de chauffage, ainsi que les parties sensibles à l'eau des installations se situent au dessus de l'altitude des PHEC (Plus Hautes Eaux Connues). Ces précautions concerneront également les stockages de métaux. Les fûts d'huile hydraulique sont placés sur un bac de rétention et le sol est étanche.

#### 2.1.2 Géologie et hydrogéologie

Sur le plan géologique, les hauteurs de Lagny-sur-Marne se rattachent aux formations calcaires du plateau de la Brie, avec des argiles à meulière et des limons des plateaux.

D'après le dossier, le site repose sur des formations marno-gypseuses, en l'occurrence ici les marnes blanches de Pantin. Au droit du site, la succession de formations géologiques est la suivante :

- de 0 à 8,5 m : alluvions subactuelles ;
- de 8,5 à 23,6 m : masse et marne de gypse ;
- de 23,6 à 40 m : calcaire de Saint Ouen ;
- de 40 à 47,3 m : sables de Beauchamp ;
- de 47,3 à 48,2 m : marnes et caillasses.

D'après le dossier, le site n'a pas fait l'objet de pollutions historiques.

Sur le plan hydrogéologique, deux nappes ont été identifiées :

- la nappe du réservoir alluvial sur la partie basse du territoire de Lagny-sur-Marne (sur la rive gauche de la Marne) : elle est alimentée par l'impluvium direct (recueil des eaux de pluies), par la rivière qui influence le niveau de la nappe et par le substratum perméable (en l'occurrence le calcaire de Champigny qui affleure sur les côteaux et le calcaire de St-Ouen plus ancien, en sous-sol) ;

- la nappe du réservoir éocène inférieur sur la partie haute de Lagny-sur-Marne : cloisonnée dans la formation de calcaire de Champigny et protégée par les marnes au niveau du toit.

Plusieurs sources naturelles non captées affleurent sur le territoire et la présence de nombreux réservoirs sur la commune témoignent de la richesse hydrogéologique du sous-sol. La présence de la source de Saint-Furcy (rue du Docteur Naudier) est pour partie à l'origine de la ville.

### 2.1.3 Faune, flore, paysage

D'après le dossier, aucune espèce faunistique remarquable n'est à relever sur le site même, ni dans les environs. Le relief du terrain à cet endroit est plat, les terrains avoisinants sont essentiellement des entreprises. Il n'y a pas de forêts, ni de terrains agricoles à proximité de la zone industrielle.

Les espaces naturels à proximité sont :

- le bois de Chigny d'une superficie de 110 hectares, qui s'étend sur les communes de Lagny-sur-Marne, Montévrain et Chanteloup-en-Brie.

Dans les environs de Lagny-sur-Marne, on recense quatre zones présentant un intérêt écologique :

- à 700 m au nord-ouest, le bois de Luzancy et de Chaalis, ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique et Faunistique) de type I n°77372001 ;
- à 1 000 m à l'ouest, la vallée de la Marne de Gournay-sur-Marne à Vaires-sur-Marne, ZNIEFF de type II n°77055021 ;
- à 1 200 m à l'ouest, le plan d'eau de Torcy et les milieux associés, ZNIEFF de type I n°77468001 ;
- à 1 800 m au nord, la vallée de la Marne de Coupvray à Pomponne, ZNIEFF de type II.

Les zones Natura 2000 les plus proches sont situées :

- à 1 200 m à l'est, le « Bois de Vaires sur Marne », complexe forestier de la couronne verte parisienne, zone Natura 2000 de type SIC (Site d'Importance Communautaire) n°FR1100819 ;
- à 4 200 m au nord-est, les « Boucles de la Marne », base de plein air et de loisir de Jablines, zone Natura 2000 de type ZPS (Zone de Protection Spéciale) n°FR1112003.

Le site de SN RECUP NORD à Lagny-sur-Marne est situé en zone industrielle et n'est pas localisé sur une zone protégée ou présentant un intérêt écologique particulier (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO).

### 2.1.4 Contexte culturel

D'après le dossier, il n'existe aucun édifice protégé à l'inventaire des monuments historiques dans les limites proches du site. La société SN RECUP NORD est située en dehors des périmètres de protection des monuments historiques.

### 2.1.5 Environnement

Le site d'implantation est situé en zone industrielle. Il a été retenu car il bénéficie d'une bonne desserte routière de par la proximité de la Francilienne (A104).

## **2.2 Evaluation des impacts**

### 2.2.1 Eau

Le site est alimenté en eau potable par le réseau de distribution d'eau potable communal. Il est raccordé au réseau séparatif communal. La présence d'un disconnecteur assure le non-retour des eaux usées ou pluviales vers le réseau d'eau potable. Aucun captage n'est réalisé dans les nappes aquifères souterraines au droit du site pour les activités de la société SN RECUP NORD.

D'après le dossier, la consommation d'eau potable est estimée à 160 m<sup>3</sup> par an :

- 70 m<sup>3</sup> d'eau par an destinés à l'arrosage des espaces verts et au nettoyage des zones de stockage des métaux ;
- 90 m<sup>3</sup> d'eau par an destinés à l'usage domestique (sanitaires, douches).

Les autres activités du site ne nécessitent pas de consommation d'eau.

Les effluents liquides sont constitués des eaux usées (eaux à usage domestique), des eaux pluviales et des eaux de nettoyage des zones de stockage.

- Les eaux usées sont évacuées dans le réseau communal d'eaux usées. Elles sont traitées par la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes, puis rejetées dans la Marne.
- Les eaux pluviales de toiture sont raccordées directement au réseau communal d'eaux pluviales et rejetées à la Marne.
- Les eaux pluviales de voiries (parking et voies de circulation, zone de dépôts des métaux) et les eaux destinées au nettoyage des zones de stockage de métaux peuvent être chargées en terre, poussières et traces d'hydrocarbures et sont collectées par les regards puis évacuées dans le réseau communal d'eaux pluviales après passage dans un bassin décanteur d'une capacité de rétention de 20 m<sup>3</sup> et traitement par un séparateur déshuileur d'une capacité de 6 L/s, équipé d'un détecteur d'alarme d'hydrocarbure, ainsi qu'en sortie d'une vanne de confinement. Un regard de prélèvement sera aménagé en aval du séparateur, les analyses seront effectuées annuellement.

D'après le rapport du SIAM (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée qui gère le réseau intercommunal d'assainissement) daté du 18 avril 2011 faisant suite à une visite de contrôle du site, les eaux usées déversées dans le réseau d'eaux usées sont de type domestique et ne font donc pas l'objet d'une demande de convention de rejet. Les eaux pluviales de ruissellement sont traitées par décantation et déshuilage avant déversement dans le réseau d'eaux pluviales.

D'après le dossier, tout déversement accidentel lors de l'approvisionnement en fioul ou de l'enlèvement d'huiles usagées peut constituer un risque de pollution. L'huile minérale est stockée en petites quantités sur des bacs de rétention étanches. La réception, le tri, la manutention des métaux se font sous couvert à l'intérieur du bâtiment. Les zones de travail et de circulation sont complètement revêtues de dalles de béton étanche, ainsi en cas de déversement de produits ou d'une benne de déchets, il n'y a pas de risque d'infiltration dans le sol et de pollution des eaux. De plus, chacune des zones de travail dispose de produits absorbants en cas d'épandage accidentel.

En cas d'incendie, les eaux d'extinction seront confinées à l'intérieur du site. Le volume de rétention est constitué du séparateur, du bassin de décantation et de la rétention en surface sur les aires bétonnées via l'adjonction d'une bordure de 15 cm autour de la dalle béton.

### 2.2.2 Air

Les émissions diffuses identifiées par le pétitionnaire sont les suivantes : les gaz d'échappement des véhicules transitant sur le site, le soulèvement de la poussière par les roues des véhicules.

Les rejets liés à l'activité de découpage à l'aide de chalumeaux oxyhydriques sont considérés comme négligeables du fait d'une utilisation très occasionnelle.

D'après le dossier, les émissions de poussières sont négligeables du fait que les métaux sont stockés dans le bâtiment et rapidement expédiés évitant ainsi l'oxydation des métaux (rouille par exemple), que la totalité des zones de stockage de métaux seront recouvertes d'une dalle béton à revêtement étanche, que le tri et le travail des métaux se font à l'intérieur du bâtiment, et que les métaux et déchets stockés à l'extérieur sont dans des bennes bâchées. De plus, le site sera régulièrement balayé et nettoyé (lavage occasionnel des zones souillées).

Les principaux rejets atmosphériques sont dûs à la circulation des véhicules engendrés par l'activité de la société. L'étude d'impact montre que le trafic engendré par SN RECUP NORD est négligeable par rapport au trafic routier généré par les voies de communication proches du site.

D'après le dossier, au regard des mesures mises en place et des effets potentiels du site, l'impact résiduel du site sur l'air est qualifié de négligeable.

### 2.2.3 Déchets

Les déchets générés principalement par l'activité du site sont :

- les DIB (après séparation de la fraction valorisable) (100 tonnes) ;
- de la ferraille (3 000 tonnes) et des non ferreux (2 000 tonnes) ;
- des déchets de bureau ;
- du bois ;

- du papier / carton ;
- des batteries (120 tonnes) ;
- des déchets en faible quantité : huiles et hydrocarbures usagés, boues du séparateur, DEEE, etc...

D'après le dossier, les déchets issus de l'activité sont stockés, transportés et éliminés conformément aux dispositions réglementaires vers des centres d'élimination ou de valorisation agréés (fonderies, grossistes métaux).

#### 2.2.4 Sol et sous-sol

D'après le dossier, le site de la société SN RECUP NORD n'est pas concerné par des pollutions historiques. D'après le dossier, il n'y a pas d'affouillement ni de surhaussement sur le site et aucun prélèvement ni rejet ne sont effectués dans les couches du sol. L'emplacement où se situe le site ne fait l'objet d'aucune exploitation de gisements minéraux ou d'autres ressources naturelles. Par ailleurs, l'activité d'achat et de récupération de vieux métaux a pour but de recycler les métaux ferreux et non ferreux et permet donc d'optimiser l'utilisation des ressources.

Certaines pièces métalliques peuvent être enduites de graisse ou souillées par de l'huile ou des hydrocarbures pouvant être à l'origine d'un impact sur les sols lors de l'entrepasage des métaux. Lors de l'approvisionnement en fioul ou lors de l'enlèvement d'huiles usagées, il peut y avoir un risque de déversement et donc de pollution du sol.

Les huiles minérales sont stockées en petites quantités sur des rétentions adaptées. Chacune des zones de travail dispose de produits absorbants en cas d'épandage accidentel. La totalité du site (zones de travail et de circulation) sera complètement revêtue de dalles de béton étanche, ainsi en cas de déversement de produits ou de bennes de déchets, il n'y a aucun risque d'infiltration dans le sol.

#### 2.2.5 Trafic routier

Le trafic global lié à l'activité de l'établissement est donc estimé à 78 mouvements par jour dont 6 mouvements Poids lourds.

D'après le dossier, l'accès principal du site s'effectue par la route départementale RD418 dont la fréquentation journalière est de 23 362 mouvements. La contribution du site ne représente que 0,0033% du trafic enregistré sur cette voie.

Le dossier conclut que l'impact des transports liés au site est négligeable comparé à la fréquentation de la voie d'accès.

#### 2.2.6 Bruit et vibrations

Les sources sonores prépondérantes sont :

- les bruits occasionnels (camions, voitures) ;
- les bruits de l'activité (cisaille, presse, pelle hydraulique, chariots élévateurs).

Afin de déterminer les niveaux sonores de l'activité, des mesures de bruit ont été réalisées par le bureau d'étude ACSON le 28 juillet 2010 qui a conclu que la situation acoustique de la société était conforme aux objectifs fixés par l'arrêté du 23 janvier 1997 en limite de propriété et en zone à émergence.

Suite à une demande de complément de la DRIEE, une nouvelle analyse a été menée afin d'apprécier le niveau acoustique des différentes machines outils présentes sur le site. Les mesures réalisées ont montré que le niveau acoustique de la presse et de la cisaille était conforme à la réglementation en vigueur en limite de propriété.

Compte tenu du trafic routier du secteur, des distances séparant le site des zones à émergence réglementée et du confinement des activités de tri à l'intérieur du bâtiment, le niveau sonore des activités du site ne présente pas d'impact sur les populations.

Les principales sources de vibrations sont liées à la circulation des camions bennes, de la pelle hydraulique et du chariot élévateur. Ces machines engendrent néanmoins de faibles vibrations et ne fonctionnent pas en permanence ce qui réduit les temps de vibration et donc les éventuelles nuisances.

En outre la société SN RECUP NORD est implantée dans un environnement de zone industrielle à l'origine de vibrations peu importantes. Seule la proximité des rues où transitent les transports routiers est susceptible de générer de faibles vibrations.

Compte tenu de la localisation du site, les engins et les véhicules ne sont pas susceptibles d'avoir un impact sur le voisinage.

### 2.2.7 Santé

D'après le dossier, les rejets dans l'eau et dans l'air ne sont pas susceptibles de provoquer un effet sur la santé des populations avoisinantes. De plus, les activités de la société ne sont pas de nature à produire des odeurs.

### 2.2.8 Climat et énergie

Les sources d'énergie utilisées sur le site sont :

- le fuel domestique pour le fonctionnement de la pelle hydraulique (500 litres par mois) ;
- le gaz propane pour le fonctionnement des deux chariots élévateurs (240 kg par mois) ;
- l'électricité pour l'alimentation de la cisaille et de la presse, ainsi que pour le chauffage et l'éclairage des locaux et de l'extérieur (seulement en période hivernale).

En période de jour, les émissions lumineuses de la société se résument à la lumière provenant de projecteurs éclairant les zones de travail, en début et fin de journée, en période hivernale. La nuit le site n'est pas éclairé.

Le bâtiment abritant les métaux est isolé par un bardage double peau réduisant la déperdition de chaleur et la consommation électrique. Le matériel de la société SN RECUP NORD est récent et fait l'objet d'entretien et de contrôles réguliers.

D'après le dossier, l'exploitation du site n'a aucun effet direct ou indirect sur le climat.

### 2.2.9 Paysage, faune et flore

Depuis la rue Ampère, aucun stock de matériaux n'est visible de l'extérieur, ce qui n'occasionne aucune gêne esthétique pour le voisinage. Les surfaces non bétonnées sont engazonnées. En bordure des arbres et des haies, des murs de clôture seront aménagés autour du site. Une haie vive doublera la clôture. Les espaces verts seront entretenus.

## **2.3 Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site**

Le site sera entièrement clôturé au pourtour du périmètre et doublé d'une haie vive. Les espaces verts du site (gazon, haies, arbres) seront entretenus.

Le projet d'aménagement porte également sur l'étanchéification de 1 200 m<sup>2</sup> par la réalisation d'une dalle béton pour le stockage de déchets métalliques (coût 255 257 € HT) et d'un système de collecte séparatif EU/EP et de traitement des rejets EP issus des voiries (regard avec limiteur de débit, vanne de confinement, bassin décanteur de 20 m<sup>3</sup> avec alarme de niveau, séparateur déshuileur d'un débit de 6L/s) (coût 107 097 € HT). Ces aménagements ont fait l'objet d'une demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN).

Echéancier des travaux :

- |  |                |
|--|----------------|
| 1. Travaux de génie civil 1 <sup>ère</sup> phase                 | Août 2012      |
| 2. Réalisation d'une dalle zone réception                        | Août 2012      |
| 3. Réalisation d'un bassin de décantation                        | Août 2012      |
| 4. Mise en place du séparateur déshuileur + vanne de confinement | Septembre 2012 |
| 5. Travaux de génie civil 2 <sup>e</sup> phase                   | Octobre 2012   |
| 6. Réalisation d'une dalle zone de circulation et stockage       | Octobre 2012   |
| 7. Installation d'une clôture en façade                          | Novembre 2012  |

Un contrat d'entretien du séparateur sera contracté avec une société spécialisée procédant à une vidange minimum par an, voire deux si nécessaire (coût : 800 € HT/an).  
La vanne de confinement sera située en aval du décanteur. Son fonctionnement sera manuel et fera l'objet d'une procédure de fermeture en cas de déversement accidentel sur une des zones de stockage.

Les sanitaires seront équipés d'économiseurs d'eau.

Les métaux sont triés et stockés dans des bennes étanches et sous couvert. Les bennes situées à l'extérieur seront bâchées.

La dalle bétonnée sera entourée d'une bordure permettant de contenir les eaux d'extinction incendie.

### **3. Étude des dangers**

#### **3.1 Identification et caractérisation des potentiels de dangers et de leurs conséquences**

Les potentiels de dangers des installations sont identifiés et caractérisés.

Le retour d'expérience lié aux accidents sur d'autres sites mettant en œuvre des installations, des substances et des procédés comparables a été étudié. Au regard de l'accidentologie, il aurait été pertinent que l'exploitant présente dans son étude des dangers les risques liés à l'incendie des matières combustibles diverses (hydrocarbures, huiles, matières plastiques,...) susceptibles d'être présentes, bien qu'à l'état de traces, sur les métaux qu'il réceptionne (pour les pièces mécaniques exclusivement).

Cela étant, l'analyse des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par les installations, compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 du code de l'environnement.

D'après l'analyse préliminaire des risques, aucun scénario à risque majeur nécessitant une analyse détaillée des risques n'a été recensé. Aussi, d'après le dossier, aucun effet irréversible, létal ou létal significatif n'est généré à l'extérieur des limites du site.

#### **3.2 Réduction du risque**

L'exploitant a présenté dans son dossier les mesures prévues de prévention et de protection permettant de réduire la probabilité d'occurrence des phénomènes dangereux et de limiter les effets des phénomènes dangereux (vanne d'isolement et dispositifs de lutte contre l'incendie (extincteurs), capacité de rétention suffisante, accessibilité du site aux engins de secours).

### **4. Conclusion**

Au vu de l'analyse menée par le pétitionnaire dans son dossier de demande d'autorisation d'exploiter (étude d'impact et étude de dangers), l'autorité environnementale considère que :

- l'examen des effets du projet sur l'environnement (étude d'impact et étude de dangers) ;
- la justification du projet quant à la prise en compte des objectifs de protection de l'environnement ;
- la définition des mesures de suppression et de réduction des incidences du projet sur l'environnement ;

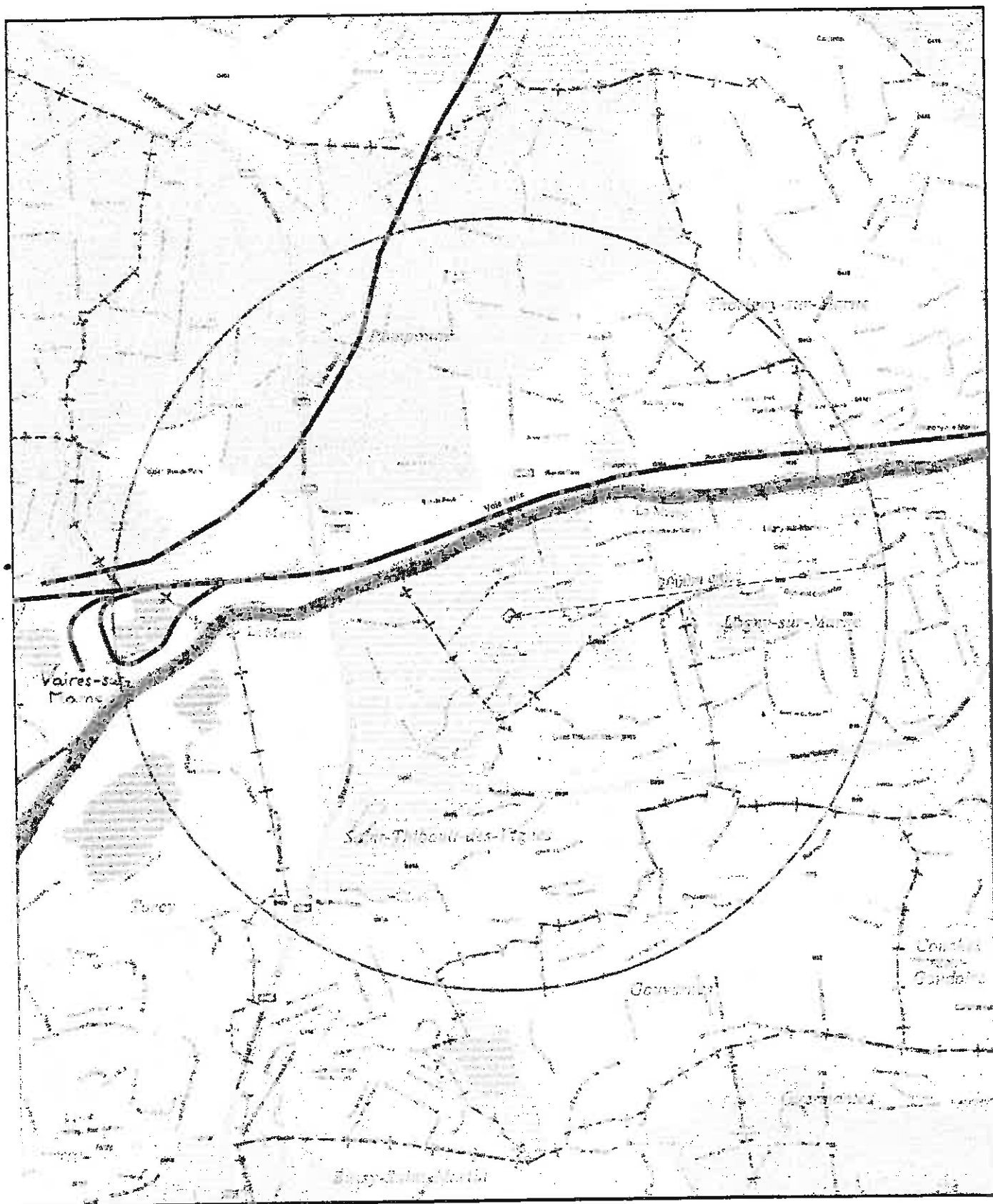
sont représentatifs du projet et en relation avec l'importance des risques engendrés par le projet.

**Le Préfet de région,  
Pour le Préfet de région et par délégation,  
Pour le Directeur empêché,  
Le Chef de l'Unité Territoriale,**

  
**Claude POINSOT**



# Annexe 1 : Plan de situation



**Annexe 2 : Les installations projetées relevant du régime de l'autorisation prévue à l'article L. 512-1 du code de l'environnement**

Rubrique	Alinéa	A,D,E, S,C, NC	Libellé de la rubrique (activité)	Situation administrative	Seuil du critère et unité	Volume autorisé et unité
2713	1	A	Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712. La surface étant :	c	≥ 1 000 m <sup>2</sup>	2 200 m <sup>2</sup> Quantité moyenne de métaux stockée : 250 t
2718	1	A	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 1313, 2710, 2711, 2712, 2717 et 2719. La quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant :	c	≥ 1 t	10 t (batteries)
2791	2	DC	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782. La quantité de déchets traités étant :	c	< 10 t/j	6 t/j (préparation des métaux)
2711		NC	Installations de transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques. Le volume susceptible d'être entreposé étant :	c	< 100 m <sup>3</sup>	60 m <sup>3</sup> (matériels et moteurs électriques)
2714		NC	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710 et 2711. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant :	c	< 100 m <sup>3</sup>	60 m <sup>3</sup> (bois et cartons)
1412	2	NC	Gaz inflammables liquéfiés (stockage en réservoirs manufacturés de), à l'exception de ceux visés explicitement par d'autres rubriques de la nomenclature. Les gaz sont maintenus liquéfiés à une température telle que la pression absolue de vapeur correspondante n'excède pas 1,5 bar (stockages réfrigérés ou cryogéniques) ou sous pression quelle que soit la température. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :	c	< 6 t	0,2 t (10 bouteilles de 20 kg)

- A (autorisation) ou S (Autorisation avec Servitudes d'utilité publique) ou E (Enregistrement) ou D (déclaration) ou C (soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement) ou NC (non classé),

- Volume autorisé : éléments caractérisant la consistance, le rythme de fonctionnement, le volume des installations ou les capacités maximales autorisées.

Au vu des informations disponibles, les installations déjà exploitées ou dont l'exploitation est projetée sont repérées de la façon suivante :

- (a) installations bénéficiant du régime de l'antériorité
- (b) installations dont l'exploitation a déjà été autorisée
- (c) installations exploitées sans l'autorisation requise
- (d) installations non encore exploitées pour lesquelles l'autorisation est sollicitée
- (e) installations dont l'exploitation a cessé

La portée de la demande concerne les installations repérées (d).